



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 25 OCTOBRE 2024

Le vingt-cinq octobre deux mil vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du Conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacky CORNILLAULT, Maire.

Présents : TRAVAILLARD Yves, LEVILAIN Anne-Sophie, CLAVEAU Kévin, MEUNIER Chantal, ARNAULT Claude, Jacky CORNILLAULT, SAURA Richard.

Absent : Michel LEPAGE.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur CLAVEAU Kévin a été désigné secrétaire de séance.

- ✓ Désignation du Secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 30 août 2024,
- ✓ Budget assainissement : admission en non-valeur,
- ✓ Budget assainissement : décisions modificatives,
- ✓ M57 – fongibilité des crédits – décisions budgétaires portant virement de crédit de chapitre à chapitre,
- ✓ Adhésion au contrat groupe souscrit par le Centre de gestion,
- ✓ CNAS : désignation du correspondant du personnel,
- ✓ Satèle Compétence des raccordements au réseau public en cas de vente immobilière,
- ✓ Révision de l'ensemble des tarifs municipaux
- ✓ Demande de subvention APE LES BRANCHES DUCHESNE
- ✓ Questions diverses :
 - ✓ Présentation de l'étude sur déviation du bourg
 - ✓ Cérémonie 11 Novembre
 - ✓ Installation des décorations de Noël
 - ✓ Compte rendu des éventuelles commissions

Approbation du procès-verbal du 30 Août 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 Août 2024 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adoindre le point suivant à l'ordre du jour :



- Présentation et acceptation d'un devis traiteur pour le repas des Ainés du 7 Décembre 2024. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

BUGET ASSAINISSEMENT

Objet : **ADMISSION EN NON VALEUR (Délibération n°2024-10-001)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la demande d'admission en non-valeur présentée par Monsieur le Trésorier de Chinon concernant le titre de recette afférent aux exercices 2016, 2018 et 2019 dont la trésorerie n'a pu réaliser le recouvrement. Considérant que le montant de la recette irrécouvrable sur le budget assainissement s'élève à la somme de 5,02 €. Il est proposé aux membres présents de se prononcer sur l'admission en-valeur de la somme de 5,02 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **ACCEPTE** l'admission en non-valeur du titre de recette afférent aux exercices 2016, 2018 et 2019 pour un montant de 5,02 €.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : **DECISIONS MODIFICATIVES (Délibération n°2024-10-002)**

Les crédits sont insuffisants au chapitre 014 – compte 706129 pour régler une facture de l'Agence de l'Eau.

Il est proposé la décision modificative suivante :

- 61523 (entretien et réparation des réseaux) : - 106.00 €
- 706129 (reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte) : +106.00 €

Les crédits sont insuffisants au chapitre 042 – compte 6541 pour régler la créance admise en non-valeur.

Il est proposé la décision modificative suivante :

- 61523 (entretien et réparation des réseaux) : - 5.02 €
- 6541 (créances admises en non-valeur) : +5.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **ACCEPTE** les décisions modificatives présentées ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



BUDGET COMMUNE

Objet : **FONGIBILITE DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été effectué 3 décisions de virements de crédits. En cas de crédit insuffisant sur un compte, il convient de réaliser ces mouvements de crédit de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité.

- Décision de virement de crédits N°1 pour La régularisation de doublon de titres en 2023 :
 - 622 (rémunération d'intermédiaires et honoraires) - 571.00 €
 - 673 (titre annulé sur exercice antérieur) + 571.00 €
- Décision de virement de crédits N°2 pour le paiement des intérêts de la banque des territoires :
 - 623 (publicité) – 2888.38 €
 - 66111 (intérêts réglés à échéance) + 2888.38 €
- Décision de virement de crédits N°3 pour le paiement de la facture Berger Levraut :
 - 203 (Frais d'étude recherche et développement) – 2538.00 €
 - 2051 (Concession et droits similaires) + 2538.00 €

ADHESION AU CONTRAT GROUPE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION (Délibération n°2024-10-003)

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie de Tavant par délibération du 27 Octobre 2023 a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué le 4 Septembre dernier à la Mairie de Tavant les résultats de la consultation dont le compte rendu se trouve en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **ACCEPTE** l'adhésion au contrat groupe souscrit par le centre de gestion d'Indre et Loire
- ✓ **AUTORISE** Le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent
- ✓ **AUTORISE** Le Maire à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.



Objet : **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DU PERSONNEL AUPRES DU CNAS**
(Délibération n°2024-10-004)

Monsieur le Maire expose qu'en vue du bon fonctionnement du CNAS au sein de la collectivité il convient d'y nommer un correspondant du personnel.

Suite à la mise en disponibilité pour convenances personnelles de Madame Marine TORRALBA-MORANCAIS ainsi qu'à la mutation de Madame Chrystèle BODIN aucun correspondant n'occupe ce poste ce jour.

Il est proposé au conseil la candidature de Madame Sandra PITTAULT arrivée le 2 Septembre 2024, en qualité de secrétaire de mairie au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **DECIDE** de radier des bénéficiaires du CNAS Madame Marine TORRALBA-MORANCAIS,
- ✓ **DESIGNE** en qualité de correspondant du personnel Madame Sandra PITTAULT,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : **PROPOSITION DE TRANSFERT DE COMPETENCE A LA SATESE**
(Délibération n°2024-10-005)

Monsieur le Mairie présente la proposition de la Satèse concernant l'éventuel transfert de compétence des contrôles de raccordements au réseau public de collecte des eaux usées dans le cadre de ventes immobilières.

Cette nouvelle délégation couturait à la commune 17.03 € par an quel que soit le nombre de de contrôle effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **DECIDE** du transfert de compétence au SATESE 37
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : **VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2024 (Délibération n°2024-10-006)**

Comme chaque année, il convient de fixer les différents tarifs communaux qui seront applicables dès le 1^{er} janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :



- ✓ Fixe les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2025 :

<u>SALLE POLYVALENTE</u>	Du 15 octobre au 15 avril		Du 16 avril au 14 octobre	
	1 journée	2 journées	1 journée	2 journées
Tarif commune	150 €	230 €	120 €	180 €
Tarif hors commune	220 €	280 €	190 €	230 €
Association de la commune	75 €	110 €	50 €	70 €
Vin d'honneur et réunion hors commune			50 €	
Réunion pour les associations communales			Gratuité	
Journée supplémentaire			80 €	
Mi-journée supplémentaire			40 €	
Caution	500 € + 100 € pour le ménage			

Vaisselles cassées, ébréchées ou perdues

Verre, tasse : 2 €
Saladier, pichet : 3 €
Assiette : 5 €
Couvert : 1 €

Location des tables et bancs

- ✓ Une table et 2 bancs : 5 € par jour + caution de 100 €

Location des barnums

- ✓ Accord pour les louer aux habitants de Tavant et aux associations de la commune :
- 10 € pour une journée et 15 € pour 2 jours
 - Fournir une attestation d'assurance
 - Caution de 500 € par barnum
- ✓ Tarif extérieur lors des fêtes communales et autres demandeurs
- 15 € par jour
 - Fournir une attestation d'assurance
 - Caution de 500 € par barnum

Tarifs des emplacements lors des marchés gourmands



Emplacement : 10 €
Electricité : 15 € en branchement 220 V
45 € en branchement 380 V

Tarifs des emplacements brocante

Emplacement particulier : 2 € le mètre (5 mètres minimum)
Emplacement professionnel : 4 € le mètre (5 mètres minimum)
Electricité : 15 € en branchement 220 V
45 € en branchement 380 V

Entrée de la crypte

- ✓ Gratuite pour les habitants de Tavant
- ✓ Adulte : 5 €
- ✓ Groupe à partir de 10 personnes : 4 €
- ✓ Enfant (de 11 à 14 ans) : 2 €
- ✓ Enfant de moins de 11 ans : gratuite
- ✓ Tarif groupe scolaire :
 - Primaire : 10 €
 - Collège et plus : 20 €

CIMETIERE

	15 ans	30 ans
Case columbarium	200 €	350 €
Concession cimetière	200 €	350 €

BUVETTE

Brocante

PRODUITS	TARIF
Eau 50 cl Eau plate et pétillante	0,50 €
Chocolat chaud, Café Eau 1,5 litre Verre de vin Viennoiserie, baguette Verre de Tavant / consigne (1€)	1 €
Bière Coca-cola, Oasis, Orangina, Ice-Tea	1,50 €
Bière pression	2 €
Bouteille de rouge ou rosé	5 €
Bouteille de pétillant	8 €



Marchés gourmands

PRODUITS	TARIF
Eau 50 cl	0,50 €
Café Eau 1,5 litre Verre de Tavant / consigne (1€) Coca-cola Oasis Orangina Ice-tea	1 €
Bière pression	2 €
Pichet de bière / consigne (2 €)	8 €

PRODUITS DIVERS

Verres de Tavant :	18 € les 6 verres
Cartes postales :	4 € les 6 cartes postales
Médaille de Tavant :	2 €
DVD :	8 €
Livre :	7.50 €
Gobelet :	1 €

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APE LES BRANCHES DUCHESNE (Délibération n°2024-10-007)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la part de L'APE Les Branchés Duchesne du Collège de l'Ile Bouchard. Cette dernière sollicite une subvention à hauteur de 5.00 € par enfant (9 enfants de Tavant sont scolarisés au Collège) afin de participer aux différents projets éducatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **DECIDE** de verser une subvention de 5 euros par enfant scolarisé de Tavant pour l'APE « Les Branchés Duchesne » du collège de l'Ile Bouchard
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



19H20 ARRIVEE DE MONSIEUR ARNAULT CLAUDE

Objet : **FIXATION DU PRIX ET CHOIX DU TRAITEUR POUR LE REPAS DES AINES DU 7 DECEMBRE 2024 (Délibération n°2024-10-008)**

Monsieur Le Maire présente au conseil le devis de LJ Traiteur avec 2 propositions et 4 tarifs pour l'élaboration du repas des ainés du 7 décembre prochain.

Il est proposé une 1^{ère} offre à 33.00 € par personne avec pain et café réhaussée à 38.00 € par personne avec le service puis une 2^{ème} à 43.00 € avec pain et café réhaussée à 48.00 € par personne avec le service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à 5 pour et 2 contre des membres présents :

- ✓ **DECIDE** de choisir LJ TRAITEUR
- ✓ **DECIDE** de choisir la 1^{ère} formule service compris à 38.00 €
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

- **Compte-rendu des réunions**

Monsieur Travaillard informe le conseil de sa présence aux réunions de la SATESE 37 et du SIEL portant sur les points suivants
SATESE

- Rapport d'activité annuel,
- Ressources humaines, tableau des effectifs
- RSO, il est décidé de faire des achats durables,
- Accompagnement à l'archivage
- Rapport d'activité annuel du SPANC

SIEL

- Présentation des compétences du SIEL
- Programme ACTEE

- **Présentation par Monsieur Le Maire de l'étude sur la déviation du bourg**

3 propositions sont faites (l'étude de faisabilité réalisée par le SIROA est remise à chacun des présents) :

- Solution 1 : Elargissement par scindement des bâtiments
- Solution 2 : Contournement de la commune
- Solution 3 : Aménagement de la traversée de la commune



Après discussion, il a été retenu la solution 2 soit un contournement de la Commune, aucune délibération n'est à faire, un simple accord de principe est à rédiger et à adresser au conseil départemental.

- Organisation de la cérémonie du 11 Novembre, le rendez-vous est fixé le lundi 11 Novembre à 11h à la mairie, il faudra aller chercher la gerbe de fleurs le dimanche matin. Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur André Bourg d'être porte drapeau, il faudra aussi préparer une invitation à la cérémonie à l'ensemble des Tavantais.
- Installation des décorations de Noël, Madame Levilain propose le samedi 30 Novembre et propose de confectionner 3 grandes étoiles à l'aide de 15 tréteaux peints assemblés, il est convenu de se procurer le matériel et la peinture nécessaires à la réalisation de ces décors.
- Madame Levilain précise également que lors du repas des ainés, en fin de journée les enfants seront conviés à un gouter et une remise de cadeaux par le Père Noël. Cette année 12 enfants sont concernés pour l'achat des cadeaux dont le budget est d'environ 20 € par enfant.
- Monsieur Arnault rapporte la dernière visite de l'église et de la crypte, réalisée le 20 Octobre dernier, le groupe de 28 personnes est reparti très satisfait de la visite et de la guide Madame Da Silva.
Monsieur Carsten Hanssen sollicite un rendez-vous avec les élus afin de leur faire part d'éventuels projets.
Monsieur Arnault informe que 3 ampoules clignotent au niveau des colonnades, qu'il faut aussi revérifier la clé de la sacristie, qu'il faudrait retirer les grilles servant aux expositions et que la Paroisse prévoit une messe pour le remplacement du tabernacle endommagé suite à un acte de vandalisme.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.

Le présent procès-verbal reprenant les délibérations n°2024-10-001 à 2024-10-008 est arrêté lors de la séance de Conseil municipal du 25 Octobre 2024.

